

Page: 1/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 58 (remplace la version 57) Révision: 18.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit MS Steel HS
- · Code du produit 86066
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
 POUR USAGE PROFESSIONNEL ET INDUSTRIEL SEULEMENT
- · Emploi de la substance / de la préparation Agent de vitrification
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
- · Producteur/fournisseur :

KENT Belux SRL Building Quatre Bras Chaussée de Malines 455/8 1950 Kraainem T: +32 (0) 10 48 76 40

SDS@kenteurope.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence Tel: 010 48 76 40 Heures de bureau de 08h15 à 16h45

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- · Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
- 2.2 Éléments d'étiquetage
- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant
- · Pictogrammes de danger néant
- · Mention d'avertissement néant
- · Mentions de danger néant
- Indications complémentaires:

Contient triméthoxyvinylsilane. Peut produire une réaction allergique.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

- 2.3 Autres dangers De petites quantités de méthanol (CAS 67-56-1) se forment par hydrolyse et sont libérées lors du séchage.
- Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · **PBT:** Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux

· Composants contribuant aux dangers:				
CAS: 7429-90-5 EINECS: 231-072-3 Reg.nr.: 01-2119529243-45	aluminium	◆ Flam. Sol. 1, H228; Water-react. 2, H261	<3%	
CAS: 13822-56-5 EINECS: 237-511-5 Reg.nr.: 01-2119510159-45	3-(triméthoxysilyl)propylamine	♦ Eye Dam. 1, H318; ♦ Skin Irrit. 2, H315	<3%	
CAS: 2768-02-7 EINECS: 220-449-8 Reg.nr.: 01-2119513215-52	triméthoxyvinylsilane	◆ Flam. Liq. 3, H226; ◆ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317	<1%	

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- 4.1 Description des mesures de premiers secours
- après inhalation : Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

(suite page 2)

Page : 2/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.01.2023 Numéro de version 58 (remplace la version 57) Révision: 18.01.2023

Nom du produit MS Steel HS

(suite de la page 1)

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

- · après contact avec les yeux : Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes.
- après ingestion: Rincer la bouche et boire ensuite abondamment
- 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction
- · Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'indendie à l'environnement.
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

- 5.3 Conseils aux pompiers
- Equipement spécial de sécurité :

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant

· Autres indications Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Non nécessaire.
- · 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans l'eau de ruissellement ni dans les nappes d'eau souterraines

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgun, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Aucune substance dangereuse n'est dégagée.

Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Aucune mesure particulière n'est requise.
- Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
- · Stockage:
- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.
- · Indications concernant le stockage commun : non nécessaire
- · Autres indications sur les conditions de stockage :

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

- Classe de stockage : 12
- 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· 8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

DINE	L			
1382	2-56-5	3-(t	rime	étho

DNEI

xysilyl)propylamine

Dermique | Aiguë systémique 8,3 mg/kg bw/day (Travailleur) Long terme systémique 8,3 mg/kg/dy (Travailleur)

(suite page 3)

Page : 3/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.01.2023 Numéro de version 58 (remplace la version 57) Révision: 18.01.2023

Nom du produit MS Steel HS

		(suite de la page 2)		
Inhalatoire	Long terme systémique	58 mg/m3/1h (Travailleur)		
	Aiguë systémique	58 mg/m3 (Travailleur)		
2768-02-7 triméthoxyvinylsilane				
Dermique	Long terme systémique	3,9 mg/kg bw/day (Travailleur)		
Inhalatoire	Long terme systémique	27,6 mg/m3 (Travailleur)		

PNEC

13822-56-5 3-(triméthoxysilyl)propylamine

PNEC 0,33 mg/l (Aqua (eau douce))

0,033 mg/l (Aqua (marine))

0,26 mg/kg (Sédiments d'eau douce)

13 mg/l (Station d'épuration)

0,04 mg/kg (Sol)

2768-02-7 triméthoxyvinylsilane

PNEC 0,34 mg/l (Aqua (eau douce))

3,4 mg/l (Aqua (intermittent))

0.034 mg/l (Agua (marine))

0.27 mg/l (Sédiments d'eau douce)

110 mg/l (Station d'épuration)

0,046 mg/kg (Sol)

· Composants présentant des valeurs limites biologiques:

Valeurs limites d'exposition supplémentaires pour les dangers possibles lors du traitement:

Lors du séchage, une faible quantité de méthanol sera libérée.

67-56-1 méthanol

VL (Belgique) Valeur momentanée: 333 mg/m³, 250 ppm Valeur à long terme: 266 mg/m³, 200 ppm

Indications complémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- 8.2 Contrôles de l'exposition
- · Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- · Protection respiratoire: Non nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.
- Protection des mains :

Gants de protection ou crème de protection de la peau



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Tous gants de protection chimique certifiés selon la norme EN 374

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.8 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux 6 > 480 minutes.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 58 (remplace la version 57) Révision: 18.01.2023

Nom du produit MS Steel HS

· Protection du corps : Vêtements de travail protecteurs.

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

État physique
Couleur:
Odeur:
Seuil olfactif:
Point de fusion:
liquide
translucide
douce
Non déterminé
non déterminé

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition non déterminé Inflammabilité Non applicable.

· Limites inférieure et supérieure d'explosion

inférieure:
 supérieure:
 Point d'éclair:
 Température de décomposition:
 Non déterminé.
 non applicable
 Non déterminé.

· **pH** Mélange non polaire/aprotique.

· Viscosité :

Viscosité cinématique
 dynamique:
 Non déterminé.
 Non déterminé.

Solubilité

· l'eau : non ou peu miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)
· Pression de vapeur : non ou peu miscible
· Non déterminé.
· Non déterminé.

Densité et/ou densité relative

Densité à 20 °C:
Densité relative.
Densité de vapeur:

1.100 g/cm³
Non déterminé.
Non déterminé.

9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme : pâteux

Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

Teneur en solvants :

solvants organiques NIL VOC

· Modification d'état

· Vitesse d'évaporation. Non déterminé.

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles néant · Gaz inflammables néant · Aérosols néant · Gaz comburants néant · Gaz sous pression néant · Liquides inflammables néant · Matières solides inflammables néant · Substances et mélanges autoréactifs néant · Liquides pyrophoriques néant · Matières solides pyrophoriques néant Matières et mélanges auto-échauffants néant · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau néant

inflammables au contact de l'eau néant
Liquides comburants néant
Matières solides comburantes néant
Peroxydes organiques néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux néant

(suite page 5)

Page : 5/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 58 (remplace la version 57) Révision: 18.01.2023

Nom du produit MS Steel HS

(suite de la page 4)

Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- · 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.2 Stabilité chimique
- Décomposition thermique / conditions à éviter : Pas de décomposition en cas d'usage conforme
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue
- · 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
- Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :				
13822-56-5 3-(13822-56-5 3-(triméthoxysilyl)propylamine			
	OECD 437 <3 (Cornée bovine) (OCED Test No. 437)			
2768-02-7 trim	2768-02-7 triméthoxyvinylsilane			
Oral	LD50	7.120 mg/kg (rat)		
Sensibilisation	oilisation OECD Test No.406 Not a skin sensitiser (Cavia porcellus)			
	OECD Test No. 405	(Lapin) (Acute Eye irritation / corrosion: Non irritant)		

de la peau : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

des yeux :

Aucune classification n'est proposée, basée sur des données négatives concluantes. Par analogie avec un autre produit similaire testé: Aucune irritation après contact avec les yeux. (H319 est nul).

3- (triméthoxysilyl) propylamine CAS 13822-56-5

OCDE 437 Test d'opacité et de perméabilité cornéenne bovine (BCOP)

Cornée / Bovin / Temps d'exposition 10 minutes; Score produit <3 Non irritant

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation:

Test OCDE n° 406: Sensibilisation cutanée. Aucune réponse de sensibilisation n'a été observée. Aucune classification n'est proposée, basée sur des données négatives concluantes.

Peut entraîner une sensibilisation chez les personnes sensibles.

Triméthoxyvinylsilane CAS 2768-02-7

Test OCDE n° 406 Sensibilisation cutanée

Dermique / Cochon d'Inde: Pas un sensibilisant cutané

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- · Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- 11.2 Informations sur les autres dangers
- Propriétés perturbant le système endocrinien

870-08-6 oxyde de dioctyletain

Liste II

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :		
7429-90-5 alumi	nium	
LC50 (96 hr)	12 mg/l (Poisson) (Rainbow trout)	

(suite page 6)

Page: 6/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 58 (remplace la version 57) Révision: 18.01.2023

Nom du produit MS Steel HS

		de la page 5)	
13822-56-5 3-(tri	iméthoxysilyl)propylamine		
EC50 (48 hr)	0 (48 hr) 331 mg/l (Daphnia magna) (OECD 202)		
EC50 (72 hr)	>1.000 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (EU Method C.3 (Algal Inhibition test))		
LC50 (96 hr)	>934 mg/l (Danio rerio (Zebra fish; semistatic)) (OECD 203)		
2768-02-7 trimét	thoxyvinylsilane		
EC10	1.000 (Pseudomonas Putida) (5 hours)		
EC50 (48 hr)	EC50 (48 hr) 169 mg/l (Daphnia magna)		
EC50 (72 hr)	EC50 (72 hr) 210 mg/l (Selenastrum capricornutum)		
	>957 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (EU Method C.3)		
LC50 (96 hr)	191 mg/l (Oncorhynchus mykiss)		
NOEC (72 hr)	NOEC (72 hr) 25 mg/l (Selenastrum capricornutum)		
NOEC (21 days)	28 mg/l (Daphnia magna) (Reproduction)		

- 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
- 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
- · 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
- · PBT: Non applicable.
- · vPvB: Non applicable.
- 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

- 12.7 Autres effets néfastes
- · Autres indications écologiques :
- · Indications générales :

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre) : peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1 Méthodes de traitement des déchets
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

	· Catalogue européen des déchets			
	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBU- TION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION			
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)			
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09			

- · Emballages non nettoyés :
- · Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU ADR, ADN, IMDG, IATA	néant	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
ADR, ADN, IMDG, IATA		
Classe	néant	
14.4 Groupe d'emballage		
ADR, IMDĠ, IATA	néant	
14.5 Dangers pour l'environnement		
Polluant marin :	Non	

Page : 7/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 24.01.2023 Numéro de version 58 (remplace la version 57) Révision: 18.01.2023

Nom du produit MS Steel HS

(suite de la nage 6)

	(Suite de la page
14.6 Précautions particulières à prendre par	
l'utilisateur	Non applicable.
14.7 Transport maritime en vrac conformémer	nt aux
instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport : Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci - des	
"Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- · Substances dangereuses désignées ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 20
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques - Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales :
- · Classe de pollution des eaux : Classe de danger pour l'eau 1 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 1) : peu polluant · **15.2 Evaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H228 Matière solide inflammable.

H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

- Service établissant la fiche technique : Service protection de l'environnement
- · Date de la version précédente: 24.08.2022
- · Numéro de la version précédente: 57
- Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

(suite page 8)

Page: 8/8

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 24.01.2023 Numéro de version 58 (remplace la version 57) Révision: 18.01.2023

Nom du produit MS Steel HS

(suite de la page 7)

LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3
Flam. Sol. 1: Matières solides inflammables – Catégorie 1
Water-react. 2: Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables – Catégorie 2
Acute Tox. 4: Toxicité aigué – Catégorie 4
Skin Irnit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B

** Données modifiées par rapport à la version précédente *